



COMMUNE DE SENTHEIM

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SENTHEIM DE LA SEANCE DU 17 DECEMBRE 2013.

Sous la présidence de M. Bernard HIRTH, Maire.

Présents

- M. Roland MESSERLIN 1^{er} Adjoint,
- M. Marc PERRIN 2^{ème} Adjoint,
- M. Serge JAEG 3^{ème} Adjoint,
- Mme Martine BISSLER Conseillère Municipale,
- Mme Marie HINGRE Conseillère Municipale,
- M. Thierry KAYSER Conseiller Municipal,
- Mme Cathy COLONNA Conseillère Municipale,
- M. Joseph GENSBITTEL Conseiller Municipal,
- Mme Annick EHRET Conseillère Municipale,
- M. Gérard STOECKLIN Conseiller Municipal.

Absents excusés

- Mme Françoise NAEGELEN qui donne pouvoir à M. Marc PERRIN
- M. Marc ALTER qui donne pouvoir à Mme Martine BISSLER
- M. Timothée HINGRE.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marc SCHOEPPF, secrétaire de mairie.

Date de la convocation : 12 décembre 2013.

Ordre du jour

- 1°) **Approbation du procès-verbal de la réunion du 12 novembre 2013**
- 2°) **Entrée ouest : échange de terrain avec TOUPNEU**
- 3°) **Baux à construction SCI JTL & SCI PARKER**
- 4°) **Participation à la classe d'intégration scolaire de Thann (CLIS)**
- 5°) **Projet de modification des limites des cantons du département du Haut-Rhin**
- 6°) **Motion Saône-Rhin Europe**
- 7°) **Tarifs 2014**
- 8°) **Tarifs déneigement 2013 - 2014**
- 9°) **Convention déneigement**
- 10°) **Subventions**
- 11°) **Délégations extérieures**
- 12°) **Divers et informations.**

M. le Maire ouvre la séance à vingt heures et remercie les conseillers de leur présence, salue les concitoyens présents et excuse les absents.



Point 1 - Approbation du procès-verbal de la réunion du 12 novembre 2013

Aucun conseiller n'ayant de remarque à formuler, sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal approuve ce procès-verbal par huit voix pour (Mmes NAEGELEN et HINGRE, MM. HIRTH, MESSERLIN, PERRIN, JAEG, GENSBITTEL et STOECKLIN) et cinq abstentions (Mmes BISSLER, COLONNA et EHRET, MM. KAYSER et ALTER).

Point 2 – Entrée ouest : échange de terrain avec TOUPNEU

M. le Maire rappelle que le projet d'aménagement de l'entrée ouest empiète sur le terrain occupé par l'entreprise TOUPNEU. Il a pris contact avec Mme Véronique VIEUXCHANGE, représentant la SCI JAJ, propriétaire du terrain (parcelle 266 - section 18). Lors de leur rencontre, il a obtenu un accord pour l'échange d'une surface de 210 m² détachés de la parcelle 266 contre la parcelle 269 contenance 200 m² et 7 m² détachés de la parcelle 264, la commune étant propriétaire de ces deux dernières parcelles.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à cet échange et lui demande de l'autoriser à entamer les démarches pour ce faire.

Après délibérations, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de procéder à cet échange de terrain et autorise le Maire à effectuer les démarches nécessaires.

Point 3 – Baux à construction SCI JTL & SCI PARKER

Mme EHRET, concernée par ce point, quitte la salle.

M. le Maire rappelle que lors de la séance du 13 décembre 2011, le Conseil avait adopté les clauses des baux à construction dont les SCI JTL et SCI PARKER sont les bénéficiaires. À leur demande, il propose au Conseil Municipal de modifier la clause concernant la durée du bail en portant celle-ci à 30 ans au lieu de 15 ans.

Après délibérations, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la modification de la durée des baux à construction en portant celle-ci à trente ans et autorise le Maire à signer ces baux.

Point 4 – Participation à la classe d'intégration scolaire de Thann (CLIS)

M. le Maire annonce que la ville de Thann demande à la commune de Sentheim une participation pour les frais des enfants scolarisés à la classe d'intégration scolaire à l'école du Blosen à Thann. Le montant de cette participation, pour l'année scolaire 2012/2013, est de 390,- €.

Après délibérations, sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, onze voix pour (Mmes BISSLER, HINGRE, COLONNA et EHRET, MM. HIRTH, MESSERLIN, PERRIN, JAEG, ALTER et GENSBITTEL), une voix contre (M. KAYSER) et une abstention (M. STOECKLIN), décide de verser une participation de 390,-€ pour les frais de la CLIS à la ville de Thann.



Point 5 - Projet de modification des limites des cantons du département du Haut-Rhin

Vu la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires, et modifiant le calendrier électoral, notamment son titre 1^{er} :

Considérant que la loi visée ci-dessus implique, notamment en raison de la réduction de moitié du nombre de cantons, la révision globale de la carte cantonale du département du Haut-Rhin ;

Considérant qu'une révision complète de la carte cantonale aurait dû normalement relever du pouvoir législatif, l'intervention d'un décret en Conseil d'Etat n'étant prévue que pour des mises à jour « à la marge » ;

Considérant dès lors que ce bouleversement de la carte cantonale ne saurait intervenir que dans la transparence et la concertation ;

Considérant que le canton, qui constitue une unité administrative intermédiaire entre les communes et le département, sert aussi de base à d'autres découpages administratifs, économiques ou judiciaires ; qu'il est également le territoire d'intervention de différents services publics ;

Considérant que le Département et ses élus constituent, avec les communes, l'un des derniers remparts pour le maintien de la proximité avec les habitants ;

Considérant que les conseillers municipaux, qui vivent au quotidien dans leur commune la réalité du territoire cantonal et des liens entre les communes nés de l'appartenance à ce territoire, sont les plus à même d'en exprimer les solidarités géographiques, humaines, économiques, sociales et culturelles ;

Considérant que la délimitation des nouveaux cantons devrait s'efforcer de maintenir une représentation juste de l'ensemble des territoires du département au sein de l'assemblée départementale ;

Considérant la surreprésentation des parties urbaines, au détriment des secteurs ruraux ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité moins une abstention (M. KAYSER) :

- regrette de ne pas avoir été consulté officiellement sur le projet de carte cantonale et ce bien avant la transmission de celui-ci au Conseil Général ;
- demande que le Gouvernement tienne dûment compte de la prise de position des élus locaux, défenseurs de la proximité et du bien vivre ensemble ;
- exige que les territoires ruraux soient justement représentés au sein de l'assemblée départementale garante de la lisibilité et de l'efficacité de l'action publique, dans le respect des équilibres historiques et géographiques ainsi que des modalités de coopération qui ont fait leurs preuves.



Point 6 - Motion Saône-Rhin Europe

M. le Maire propose de soutenir la motion de l'association Saône Rhin Europe en faveur de la construction du grand canal telle qu'indiqué ci-dessous :



MOTION

La Commission « Mobilité 21 » chargée de trier et hiérarchiser les projets d'infrastructures de transport du Schéma National des Infrastructures de Transport (SNIT), a officiellement communiqué ses recommandations, le 27 juin dernier.

Bien qu'elle ait souligné dans son rapport, le caractère stratégique et la dimension internationale de la liaison fluviale Saône-Rhin, la Commission a choisi de l'intégrer aux projets à engager à des « horizons lointains », soit après 2050.

La Commission n'a pas tenu compte, non plus, des critères de performances logistiques, écologiques, sociétales et socio-économiques, pourtant retenus pour évaluer les projets.

L'Association Saône-Rhin Europe regrette que le Gouvernement ait entériné ces recommandations, en contradiction avec le chapitre transports du Grenelle¹ de l'environnement, lequel avait prévu un Débat Public pour le projet Saône-Moselle. Saône-Rhin, avec des études et des réunions préliminaires, effectivement engagées en 2010.

Ce projet a également été inscrit par l'Union Européenne, à titre de projet prioritaire du réseau central européen (Corridor Mer du Nord-Méditerranée), devant être réalisé avant 2030.

L'association déplore donc les orientations prises en matière de politique des transports et l'exclusion du fluvial des grands projets d'infrastructures de transport.

En effet, alors que le Gouvernement affirme sa volonté de privilégier les transports du quotidien, et la nécessité d'une transition écologique et énergétique, les engagements prévus ne prennent pas en compte le transport fluvial.

Pourtant, chaque jour, la voie d'eau achemine sans nuisances, en toute sécurité, et avec quatre fois moins de carburant que la route, en France et en Europe, des chargements indispensables, à la construction, l'agriculture, l'alimentation, l'énergie et l'industrie.

L'Association Saône-Rhin Europe demande donc au Gouvernement de réintégrer le projet Saône-Moselle. Saône-Rhin dans les premières priorités du SNIT, de veiller à la poursuite des études et de la préparation engagés, afin que le Débat Public prévu, soit mené à son terme.

Motion adoptée en Assemblée Générale le 25 octobre 2013 à Besançon

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la proposition de M. le Maire.



Point 7 - Tarifs 2014

M. le Maire propose d'adopter les tarifs tels que présentés dans le tableau ci-dessous pour l'année 2014 :

| Objet | Montant en € |
|--|---------------------|
| Photocopie A4 | 0,15 |
| Photocopie A3 | 0,20 |
| Photocopie A4 couleur | 0,30 |
| Photocopie A3 couleur | 0,50 |
| Extraits cadastraux A4 | 0,30 |
| Extraits cadastraux A3 | 0,50 |
| Télécopie | 0,20 |
| Reproduction sur disquette | 1,80 |
| Reproduction sur CD | 2,75 |
| Droit de place | 20,00 |
| Droit de place trimestriel | 60,00 |
| Location Espace Schuffenecker/heure | 10,00 |
| Location petit chapiteau | 20,00 |
| Location petit chapiteau (assoc. extérieure) | 25,00 |
| Location chapiteau (assoc. de Sentheim) | 120,00 |
| Location chapiteau (habitant de sentheim) | 150,00 |
| Location chapiteau (assoc. extérieure) | 180,00 |
| Vacation | 10,00 |
| Concession cimetière tombe simple (30 ans) | 100,00 |
| Concession cimetière tombe double (30 ans) | 200,00 |

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les tarifs 2014 tels que présentés dans le tableau ci-dessus.

**Point 8 - Tarifs déneigement 2013 - 2014**

M. le Maire informe qu'il a été contacté par le syndic de la copropriété du 6 rue du Moulin afin d'établir une convention pour déneiger la rue privé qui dessert l'arrière du bâtiment. Il a inscrit les points 8 et 9 à l'ordre du jour, mais il s'avère que la commune ne peut établir ce genre de convention que si l'autre partie prouve qu'elle n'a pu trouver aucun prestataire pour ce service, ce qui n'est pas encore le cas ; ces deux points sont abandonnés.

Point 9 - Convention déneigement

Voir point 8

Point 10 - Subventions

M. le Maire rappelle que le Conseil Municipal a décidé de fixer à 20,-€ de l'heure le montant des interventions occasionnelles du personnel communal au profit des associations. Il présente le tableau ci-dessous, récapitulant le nombre d'heures effectuées au profit des associations de la commune au courant du deuxième semestre 2013 et propose aux conseillers de l'autoriser à émettre les titres de recettes correspondants.

| Association bénéficiaire | 2 ^o semestre | |
|--------------------------|-------------------------|-----------------|
| | Nombre d'heures | Valorisation |
| MARPA | 15 | 300,00 |
| Association des pêcheurs | 6 | 120,00 |
| Tennis-Club Sentheim | 28 | 560,00 |
| FCS | 40 | 800,00 |
| AMOS | 4 | 80,00 |
| Sentheim Animations | 90 | 1 800,00 |
| Créaliance | 10 | 200,00 |
| TTDA | 16 | 320,00 |
| Conseil fabrique | 45 | 900,00 |
| Coopérative de l'école | 2 | 40,00 |
| AOS | 6 | 120,00 |
| APES | 2 | 40,00 |
| Cyclos de la Doller | 60 | 1 200,00 |
| Caritas | 1 | 20,00 |
| Club Vosgien | 8 | 160,00 |
| TOTAL | 333 | 6 660,00 |

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à émettre les titres de recettes à l'encontre des différentes associations selon la répartition du tableau ci-dessus pour un montant total de 6 660,00 €.



Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser une subvention de fonctionnement complémentaire pour un montant total de 6 660,00 € selon la répartition du tableau ci-dessous :

| Association bénéficiaire | |
|---------------------------------|-----------------|
| MARPA | 300,00 |
| Association des pêcheurs | 120,00 |
| Tennis-Club Sentheim | 560,00 |
| FCS | 800,00 |
| AMOS | 80,00 |
| Sentheim Animations | 1 800,00 |
| Créaliance | 200,00 |
| TTDA | 320,00 |
| Conseil fabrique | 900,00 |
| Coopérative de l'école | 40,00 |
| AOS | 120,00 |
| APES | 40,00 |
| Cyclos de la Doller | 1 200,00 |
| Caritas | 20,00 |
| Club Vosgien | 160,00 |
| TOTAL | 6 660,00 |

Point 11 - Délégations extérieures

Syndicat Intercommunal d'Assainissement Lauw-Sentheim-Guewenheim

M. KAYSER annonce que le prix du mètre cube assaini n'augmentera pas en 2014.

SICTOM

M. PERRIN annonce que le tarif de la collecte des ordures ménagères n'augmentera pas l'année prochaine.

Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach

M. le Maire indique que la commission des rythmes scolaires s'est réunie et précise que les communes devront rendre leur avis sur l'organisation de la semaine scolaire (répartition sur cinq jours des heures de classe) pour fin janvier. La question des activités après la classe reste actuellement en suspens.

Point 12 - Divers et informations

M. le Maire remercie tous les participants à la fête des aînés.

M. le Maire signale les derniers travaux réalisés : le branchement de l'espace Schuffenecker au réseau d'assainissement, le remplacement de quatre grilles d'avaloir dans la Grand'rue et l'entretien des gouttières de l'église, de la Maison de la Géologie et du Presbytère. Deux fenêtres de toit de ce dernier ont été remplacées et le nid de cigognes purgé.

Il signale également que la rue des Artisans sera barrée lors de la dépose des poteaux de la ligne haute tension, jeudi 19 décembre.



Il annonce que la société DEKRA a été retenue par le Centre de Gestion du Haut-Rhin pour réaliser le document unique, pour Sentheim le coût de cette prestation sera de 688,-€ HT.

M. MESSERLIN annonce que la vente de bois d'affouage aura lieu le mardi 28 janvier 2014 à partir de 19 heures.

Aucun conseiller ne souhaitant plus intervenir, M. le Maire clôt la séance à 21h30.



Tableau des signatures
Pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de Sentheim de la séance du 17 décembre 2013

ORDRE DU JOUR

- 1°) Approbation du procès-verbal de la réunion du 12 novembre 2013
- 2°) Entrée ouest : échange de terrain avec TOUPNEU
- 3°) Baux à construction SCI JTL & SCI PARKER
- 4°) Participation à la classe d'intégration scolaire de Thann (CLIS)
- 5°) Projet de modification des limites des cantons du département du Haut-Rhin
- 6°) Motion Saône-Rhin Europe
- 7°) Tarifs 2014
- 8°) Tarifs déneigement 2013 - 2014
- 9°) Convention déneigement
- 10°) Subventions
- 11°) Délégations extérieures
- 12°) Divers et informations.

| NOM | PRENOM | FONCTION | SIGNATURE | PROCURATION |
|------------|-----------|--------------------------|---|-------------|
| HIRTH | Bernard | Maire | | |
| MESSERLIN | Roland | 1 ^{er} Adjoint | | |
| PERRIN | Marc | 2 ^{ème} Adjoint | | |
| JAEG | Serge | 3 ^{ème} Adjoint | | |
| NAEGELEN | Françoise | 4 ^{ème} Adjoint | Procuration donnée à M. PERRIN | |
| BISSLER | Martine | Conseillère municipale | | |
| HINGRE | Marie | Conseillère municipale | | |
| KAYSER | Thierry | Conseiller municipal | | |
| ALTER | Marc | Conseiller municipal | Procuration donnée à Mme BISSLER | |
| HINGRE | Timothée | Conseiller municipal | | |
| COLONNA | Cathy | Conseillère municipale | | |
| GENSBITTEL | Joseph | Conseiller municipal | | |
| EHRET | Annick | Conseillère municipale | | |
| STOECKLIN | Gérard | Conseiller municipal | | |